

Assemblée d'information du 18 octobre 2012, 19 h – Église Notre-Dame-de-la-Garde, 761, rue Champlain

Objet : Mise à jour sur les projets en cours du Port de Québec dans le secteur de l'Anse-au-Foulon et échanges avec les résidants

Compte rendu de l'assemblée : version du 16 novembre 2012

Membres du conseil d'administration : MM. Alain Samson, Guillaume Marchand, Gilles Piché, M^{mes} Lise Bourbeau, Anne Guérette, conseillère municipale district Vieux-Québec-Montcalm

Comité exécutif de la Ville de Québec : M^{me} Chantal Gilbert

Port de Québec : MM. Marcel Labrecque, Anick Métivier M^{me} Nancy Hudon

Ville de Québec : M. André Martel

Public : soixante-quatorze personnes assistaient à l'assemblée

Préoccupations et suggestions du public	Observations du Port de Québec	Suivi du conseil de quartier
<p>Entreposage de conteneur ou machinerie et protection des percées visuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • On comprend qu'il y ait des activités de déchargement et de chargement des navires, que les matériaux ou conteneurs restent à quai pendant quelque temps. Par la suite, ça se vide et plus tard un autre navire arrive, c'est normal. Par contre, on observe que des conteneurs sont au même endroit depuis des années et qu'ils obstruent la vue sur le fleuve ou inversement la vue du fleuve vers le Cap-Blanc (ce qui altère l'image que les croisiéristes peuvent avoir de la ville) <ul style="list-style-type: none"> ○ L'entreposage à long terme des conteneurs devrait se faire à l'arrière des hangars. 	<p>Concernant l'entreposage à long terme, on comprend que les citoyens demandent plus de « sensibilité » de la part du Port en matière de gestion de l'espace, c'est-à-dire de tenir compte de l'impact sur les percées visuelles. Avec la démolition de la gare maritime, le Port récupère de l'espace. Il y aura une discussion avec l'opérateur sur la manière de classer les conteneurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi auprès de l'Administration du Port de Québec (APQ). • Suivi auprès de la Ville : étude sur les percées visuelles.

Préoccupations et suggestions du public	Observations du Port de Québec	Suivi du conseil de quartier
<p>Poussière et entreposage du vrac non couvert</p> <ul style="list-style-type: none"> • On comprend que les travaux de construction en cour au port génèrent de la poussière. Toutefois, les activités du port génèrent aussi de la poussière (vrac non couvert). • Étant donné les vents, l'entreposage du vrac non couvert ne devrait pas se faire au Cap-Blanc (épisode du charbon) ou, si on le maintient dans ce secteur, il devrait être fait beaucoup plus à l'ouest. • Dans la semaine de l'assemblée du 18 octobre, on a observé un camion en provenance du port qui répandait du sable sur le boulevard Champlain parce que mal fermé. Le Port devrait sensibiliser les entrepreneurs à ce genre de problème. • Suggestion : paver les chemins où circulent les camions afin de réduire la poussière (notamment les zones de travaux) <p>Bruit et odeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compte tenu du bruit qu'il produit, la présence du camion vacuum à 7 h du matin est inacceptable • À l'occasion, il y a des odeurs assez fortes qui proviennent du port (produit combustible?) • On souhaite connaître les normes auxquelles le port est assujéti en matière de bruit et de poussière <p>Plusieurs intervenants ont indiqué craindre pour leur santé en considérant les odeurs et la poussière attribuable aux activités du port.</p>	<p>2012 est une année exceptionnelle qui a amené des activités intenses dans le secteur de l'Anse-au-Foulon. Il y a eu la reconstruction du hangar incendié, la déconstruction de la gare maritime, l'épisode de l'entreposage du charbon.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En ce qui a trait au vrac, le vrac couvert se fait depuis 25 ans au Cap-Blanc, par contre le vrac non couvert se fait dans le secteur Beauport qui dispose des installations nécessaires. En ce qui a trait à l'épisode du charbon de l'été dernier, celui-ci a été déchargé exceptionnellement à l'Anse-au-Foullon, le Port n'avait pas le choix. Constatant les problèmes de poussière, le Port a demandé à l'entrepreneur de prendre des mesures pour la réduire. • La question des odeurs sera discutée avec l'entreprise concernée • En ce qui a trait aux normes et règlements, sur le plan du zonage, le port est zoné industrialoportuaire. En matière de bruit, les activités du port en produisent, mais il y a aussi le bruit ambiant de la ville. Le règlement de la Ville de Québec sur le bruit s'applique et les normes varient selon qu'il s'agit du jour, du soir ou de la nuit. La méthode de déchargement a été modifiée à la suite de plaintes à propos du bruit de gens du complexe résidentiel Les Jardins Mérici. En ce qui a trait à la poussière, ce sont les normes du gouvernement du Québec qui interviennent. L'objectif c'est de contenir la poussière à l'intérieur de la zone portuaire, mais il est difficile d'atteindre cet objectif à 100 %. <p>À la suite de plaintes, nous avons procédé à une analyse des opérations maritimes pour réduire les inconvénients.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi auprès de l'APQ. • Suivi auprès de la Ville : respect de la réglementation (nuisances, bruits, odeurs, poussières, etc.), vitesse des camions et amélioration de la signalisation (travers camions).
<p>Matières dangereuses et sécurité Au moment de l'incendie du hangar, y avait-il des matières</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au moment de l'incendie du hangar, celui-ci était vide à l'exception de la présence d'une centaine de 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi auprès de l'APQ.

Préoccupations et suggestions du public	Observations du Port de Québec	Suivi du conseil de quartier
<p>dangereuses, inflammables, pouvant émettre des vapeurs toxiques? Y aura-t-il des matières dangereuses dans le nouveau hangar? Est-ce qu'il y a des mesures en cas d'épandage accidentel de produit dangereux?</p>	<p>poches de ciments. Habituellement, on trouve dans ce hangar des produits pour les mines (hydrocarbures, pièces de mécanique)</p> <ul style="list-style-type: none"> • En matière de sécurité, le Port fait un inventaire hebdomadaire des produits et matières dangereuses. Cet inventaire est transmis au Service contre les incendies de la Ville de Québec de façon à ce qu'il soit paré à intervenir dans toute situation. Le Service de sécurité du Port effectue des patrouilles toutes les 2 heures. Les hangars sont munis de systèmes de détecteurs de fumée et de chaleur. L'opérateur doit appliquer des procédures d'entreposage dans le respect de la réglementation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi auprès de la Ville : sécurité publique (prévention, mesures d'urgence, plan d'intervention) et informations aux résidents.
<p>Plan de développement du port On observe que la tendance est de redonner les rives aux citoyens alors qu'ici on conserve les activités portuaires près des citoyens. Dans ce contexte et considérant que les activités du port sont en expansion, il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôler les opérateurs • Que la Ville de Québec fasse respecter le règlement sur les nuisances, notamment sur le bruit et la poussière. Elle doit assurer les citoyens de sa vigilance concernant les activités du port de façon à ce que la sécurité et leur tranquillité soient protégées en tout temps. • Que le gouvernement du Québec fasse respecter le règlement en matière de poussière <p>Suggestions d'aménagements et innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des écrans végétaux/visuels entre le port et la voie publique là où la vue est déjà obstruée par des hangars • Toits verts sur les hangars (réduction des îlots de chaleur) • Au plan des aménagements, le Port doit trouver une façon de se démarquer de telle manière que l'on puisse 	<p>Comparé à d'autres ports, il est mentionné que la zone portuaire est restreinte, que 20 % des espaces du port sont consacrés à l'accès à l'eau, qu'il y a 5 km de voies piétonne et cycliste sur le territoire du port.</p> <p>En ce qui a trait à la suggestion de l'écran végétal, celle-ci a déjà été faite. On comprend qu'il faut analyser les suggestions en se demandant de quelle façon on peut innover.</p> <p>L'agrandissement du port se fera dans le secteur de Beauport, le prolongement sera dans la ligne du quai. Avec cet agrandissement, la plage de Beauport sera bonifiée et mieux protégée. Plus généralement, il est trop tôt pour en dire davantage concernant l'utilisation du sol et l'agrandissement du port. Le Port est à travailler sur ce projet et l'objectif est de présenter un plan d'utilisation des sols à la population à l'hiver 2013 afin d'obtenir une rétroaction.</p> <p>Depuis le début des années 2000, il y a eu augmentation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi auprès de l'APQ. • Suivi auprès de la Ville : concertation de la Ville avec l'APQ pour le «Plan d'utilisation des sols» incluant des mesures d'atténuation.

Préoccupations et suggestions du public	Observations du Port de Québec	Suivi du conseil de quartier
<p>en parler avec fierté.</p> <p>Agrandissement du port</p> <ul style="list-style-type: none"> Où se fera l'agrandissement du Port? 	<p>des activités du port (vrac) en lien notamment avec les activités minières dans le nord.</p>	
<p>Enrochement des berges vers l'est à partir du parc Notre-Dame-de-la-Garde</p> <p>Est-ce que les travaux se poursuivront?</p>	<p>Ce dossier est de la responsabilité de la Ville de Québec. Une partie des travaux est déjà effectuée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Suivi auprès de la Ville : dossier déjà en cours.
<p>Réduction de la superficie du nouveau hangar</p> <p>Y aura-t-il plus de bruit de machinerie avec le nouveau hangar?</p>	<p>Le nouveau hangar occupera une superficie plus petite que l'ancien hangar (il sera moins large sur le fleuve). Le bruit de la machinerie ne sera pas plus intense qu'avant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Suivi auprès de l'APQ.
<p>Anse Brown</p> <p>Qu'advient-il du parc et du centre d'interprétation? Le projet d'aménagement soumis aux citoyens n'a pas été respecté. On s'est notamment retrouvé avec un immense stationnement, vide la plupart du temps.</p>	<p>La Commission des champs de bataille nationaux est responsable du site. Elle n'a pas de budget pour le centre d'interprétation et la Commission cherche un nouvel usage pour ce bâtiment. Le Port s'occupe de l'entretien du parc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Suivi auprès de la Ville : intervention de la Ville auprès de la Commission des champs de bataille nationaux.
<p>Vélo</p> <ul style="list-style-type: none"> Gare maritime, on observe un problème de sécurité des cyclistes à l'entrée de la gare maritime. Des chauffeurs de camion ne font pas attention aux cyclistes. Les chauffeurs de camion devraient être sensibilisés à cette situation Pointe-à-Carcy, croisières et cyclistes, il y a un problème de gestion de la circulation piétonne et cycliste dans le secteur des croisières, à la Pointe-à-Carcy. 	<p>Pointe-à-Carcy, croisières et cyclistes, le problème se produit lorsqu'il s'agit d'une croisière de destination. Dans ce cas, beaucoup d'espace est requis pour la gestion du débarquement des croisiéristes. Bien que l'espace soit limité, le Port analysera la situation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Suivi auprès de la Ville.
<p>Croisières</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourquoi ne pas choisir le secteur du Cap-Blanc pour les bateaux de croisières? Été 2012, des navires de croisières ont accosté devant la Gare maritime. C'est un spectacle désolant qu'on offre à 	<p>En ordre de priorité les compagnies de croisières préfèrent : 1) le terminal de croisière; 2) la garde côtière; 3) le quai Brown (céréale); 4) le Cap-Blanc.</p> <p>Le Port de Québec est limité en espaces pouvant accueillir les navires de croisières. Lorsqu'il y a</p>	<ul style="list-style-type: none"> Suivi auprès de la Ville.

Préoccupations et suggestions du public	Observations du Port de Québec	Suivi du conseil de quartier
ces touristes.	beaucoup de navires en même temps, le Port est obligé d'en faire accoster dans ce secteur	
Activité de pêche dans la zone portuaire	Depuis 2004, là où le Port mène ses activités, le site doit être sécurisé. Il n'est donc plus possible pour les pêcheurs d'accéder à ces secteurs. Par contre, il est possible de pratiquer la pêche dans le secteur du bassin Brown. De plus, il faudrait faire des représentations afin que cette activité soit considérée dans la nouvelle phase d'aménagement de la promenade Samuel-de Champlain.	